

VILLE de ROYAN Séance du 12 Mars 1963

OBJET :

MARCHE DE GRE A GRE  
POUR ACHAT DE DEUX  
VEHICULES

63024

Le douze Mars mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 7 Mars 1963.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, ETCHERER, BERLAND, REIX, NARTEAU, BOUCHET, GALLAND, GACHET, BUJARD, BETOUS.

Représentés : M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. l'Ingénieur T.P.E. a demandé, lors de la présentation du Budget voirie à la Commission des Finances l'acquisition de deux véhicules :

- un plateau baché: cabine de 1500 kgs -Type HY-CITROEN
- un camion CITROEN T. 55 - DIESEL - Benne MARREL de 9 T.800

La Commission des Finances et la Commission Plénière ont donné un avis favorable à cette demande et contacté le garage ARDON à SAINTES, concessionnaire exclusif CITROEN, pour connaître les conditions de livraison.

Il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer un marché ayant pour objet les fournitures suivantes :

- un plateau Cabine fermée Type HY - avec bache fixée mais néanmoins démontable ..... 11.280,00
- un camion citroen 55 DIESEL -Cabine 1/2 avancée HEULIEZ, poids total en charge 9 T.800 avec benne MARREL type transporteur ..... 37.881,00

Soit au total ..... 49.161 ,00

./..

Report .....	49.161,00
sur lequel le fournisseur consent un rabais de 4 % .....	1.966,44
<hr/>	
le montant net départ usine ressortant à : .....	47.194,56

Les suppléments pour sortie et convoyage du matériel seront prévus dans le ma rché .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU la demande formulée par M. l'Ingénieur des T.P.E.,
- VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 février 1963 ,
- VU l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 28 février 1963,
- VU les propositions des Etablissements ARDON, Concessionnaires CITROËN à SAINTES,

DECIDE ,

- d'autoriser M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec les Etablissements ARDON à SAINTES, 47 Cours National en vue de la fourniture de :
  - 1 plateau cabine CITROËN Type HY -baché
  - 1 camion 9 T.800 CITROËN 55 cabine demi-avancée-HEULIEZ, Benne MAREEL.
- que le montant de la dépense sera imputé sur le chapitre XXXV - art.2 du B.P. 1963 " Acquisition de deux camions pour le Service de la Voirie " .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et ann que susdits.

Ont signé au registre :Messieurs les membres présents à la séance .



**APPROUVÉ**

ROYAN, le 16 AVR 1963

Le Sous-Préfet,

*[Handwritten signature of the Sous-Préfet]*

Pour extrait conforme,

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



M. MATRAS